

DÉPARTEMENT

LOZÈRE

MAIRIE DE MARCHASTEL

ARRONDISSEMENT

Mende

CANTON

Nasbinals

Délibération n°23-2014

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

du 13/04/2014

Nombre

de conseillers en exercice	7
de présents	7
de votants	7

L'an deux mille quatorze et le treize avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Liste des subventions
aux associations
pour l'année 2014

Étaient présents : Nicolas BOISSONNADE, Roger BRUN, Valérie CHAYLA, Eric MALHERBE, Nicolas PERRET, Mr Jacques THIOT, Urbain VIGIER

Absents :

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Conseil municipal réuni en séance décide à l'unanimité de ses membres l'attribution des subventions suivantes :

Nota- le Maire certifie que la
convocation du conseil avait été
faite le 08/04/2014

- Ass des parents d'élèves école publique Nasbinals : 30 X 2 = 60 €
- Ass des parents d'élèves école privée Nasbinals 30 X 1 = 30 €
- Regroupement écoles cantonales 15 X 2 = 30 €
- Club du 3^{ème} âge 30 €
- Football club Nasbinals 30 €
- Subv except voyage scolaire EP Nasbinals 80 X 2 = 160 €
- Foyer rural de Nasbinals 50 €

Pour extrait conforme au
registre

Fait à Marchastel le
13/04/2014

Le Maire,

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures des membres présents

Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture 13/04/2014
et publication ou
notification
le 13/04/2014